

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Dakar. Les annonces doivent être remises à l'imprimerie plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	La ligne 1.000 francs
	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f.		Chaque annonce répétée Moitié prix
	Etranger : France, Zaire, R.C.A., Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.		20.000f. 40.000f		(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000f		
	Prix du numéro Année courante 600 f		Année ant. 700f		
	Par la poste Majoration de 130 f par numéro		Par la poste -		Compte bancaire BICIS n°9520790630/81
	Journal légalisé 900 f				

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2014	
9 juillet	Décret n°2014-853 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères 949

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	967
----------	-----

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n°2014-853 du 9 juillet 2014

portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 :

Vu la loi n°90-07 du 26 juin 1990, relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;

Vu la loi n° 2009-20 du 4 mai 2009 d'orientation sur les Agences d'exécution ;

Vu le décret n° 2013-1225 du 4 septembre 2013 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié ;

Vu le décret n°2014-845 du 6 juillet 2014 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2014-849 du 6 juillet 2014 portant composition du Gouvernement ;

Sur le rapport du Premier Ministre.

DECRETE :

Article premier. - Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1. *Cabinet du Président de la République et services rattachés :*

- Inspection générale d'Etat (IGE) ;
- Office national de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) ;
- Commission d'évaluation et de suivi des Politiques et Programmes publics ;
- Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale ;
- Commissariat à la Sécurité alimentaire ;
- Commission nationale sur la Réforme foncière ;
- Délégation générale pour l'Organisation du Sommet de la Francophonie ;
- Observatoire national des Investissements.

Pôle diplomatique :

- Conseiller (s) diplomatique (s) ;
- Bureau du représentant personnel du Chef de l'Etat auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Pôle des affaires protocolaires :

- Service du Protocole présidentiel ;
- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion.

Pôle des Grands Projets :

- Conseil des Infrastructures ;
- Délégation générale à la Promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose.

*Pôle Communication et veille stratégique :**Pôle Sécurité :*

- Centre d'Orientation stratégique ;
- Agence nationale de Sécurité ;
- Secrétariat du Conseil national de Sécurité.

Pôle de Coordination des missions régaliennes :

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des Comptes ;
- Commission nationale de la Gestion des Frontières ;

- Comité national chargé de la Gestion de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées ;

- Comité national sur le Dialogue islamo-chrétien ;
- Parc spécial automobile du Cabinet ;
- Bureau des Cultures Urbaines.

2. *Cabinet militaire du Président de la République :*

- Etat-major particulier du Président de la République ;

- Inspection générale des Forces armées ;
- Gouvernance militaire du Palais ;
- Escadrille présidentielle.

3. *Cabinet politique*4. *Cabinet du Ministre chargé du Suivi du Plan Sénégal Emergent*

- Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS) ;
- Fonds de Soutien au Suivi du Plan Sénégal Emergent.

5. *Services du Palais :*

- Intendance des Palais présidentiels ;
- Intendance des Palais nationaux ;
- Bureau d'architecture et de l'Inspection générale des Palais nationaux.

6. *Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :*

- Contrôle financier ;
- Bureau Organisation et Méthodes ;
- Direction des Moyens généraux ;
- Direction de la Coopération technique ;
- Commission de Contrôle des Véhicules administratifs (CCVA) ;
- Commission de Contrôle et de Suivi du Patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger (CSPIE) ;
- Pôle Economie ;
- Pôle Finances et Fiscalité ;
- Pôle Santé et Sport ;
- Pôle Cohérence territoriale ;
- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Bureau du Courrier général et de la Documentation ;
- Service du Parc automobile ;

- Service informatique de la Présidence de la République :

- Service technique central des chiffres et de la Sécurité des Systèmes d'information :

- Laboratoire radioélectrique :

- Bureau d'Assistance sociale :

- Cellule des Affaires juridiques :

- Cellule Formation, Education et Culture :

- Cellule d'appui à la Protection de l'Enfance (CAPE).

7. *Autres administrations :*

- Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) :

- Agence de la gestion du patrimoine bâti de l'Etat (AGPBAE) :

- Commission de protection des données personnelles :

- Observatoire national de la parité :

- Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) :

- Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (CN-ITE) :

- Comité de pilotage du Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC) :

- Centre International de Conférences de Diamniadio.

PRIMATURE

1. *Cabinet du Premier Ministre et services rattachés :*

- Service du Protocole ;

- Cellule d'analyse économique et sociale ;

- Cellule de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes :

- Cellule de Communication ;

- Cellule de lutte contre la Malnutrition ;

- Conseil national de lutte contre le SIDA ;

- Millennium Challenge Account Sénégal (M.C.A-Sénégal) ;

- Cellule d'Appui au MCA-Sénégal ;

- Comité interministériel de Restructuration des Entreprises publiques et parapubliques (CIREP) ;

- Comité interministériel à la Prévention et à la Sécurité routière.

2. *Secrétariat général du Gouvernement et services rattachés :*

- Ecole nationale d'Administration (ENA) ;

- Direction des Services législatifs ;

- Direction des Archives du Sénégal ;

- Direction de l'Imprimerie nationale ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;

- Bureau de Suivi et de Coordination (BSC) ;

- Bureau du courrier général ;

- Service informatique ;

- Cellule de passation des marchés ;

- Commission d'évaluation des Agences ;

- Division de la Gestion du Building administratif ;

- Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) ;

- Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor ;

- Comité d'Orientation et de Suivi de la Stratégie de croissance accélérée ;

- Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR) ;

- Agence nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC) ;

- Autorité de Radioprotection et de Sûreté nucléaire (ARSN).

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne ;

- Cellule d'Appui à la Couverture Maladie universelle ;

- Cellule de la Communication ;

- Service national de l'Éducation et de l'Information sanitaire et sociale ;

- Cellule d'appui et de Suivi du Plan national de Développement sanitaire ;

- Service national de l'Hygiène.

2. *Secrétariat général et services rattachés :*

- Cellule de passation des marchés publics ;

- Bureau du Courrier commun ;

- Bureau de la Législation ;

- Bureau des Archives et de la Documentation ;

- Cellule informatique.

3. *Directions* :

Direction générale de la Santé publique :

- Direction de la Lutte contre la Maladie ;
- Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant ;
- Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Direction des Etablissements de Santé ;
- Direction de la Prévention ;
- Direction des Laboratoires.

Direction générale de l'Action sociale :

- Direction de l'Action médico-sociale ;
- Direction de la Promotion et de la Protection des groupes vulnérables ;
- Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes handicapées.

Direction des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance :

Direction de l'Administration générale et de l'Equipement :

Direction des Ressources humaines :

Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques.

4. *Autres administrations* :

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière (CNFTMH) ;
- Ecole nationale de Développement sanitaire et social (ENDSS) ;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS) ;
- Agence nationale des Grands Projets hospitaliers ;
- Fonds d'Action sociale.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

1. *Cabinet civil et services rattachés* :

- Inspection interne.

2. *Cabinet militaire et services rattachés* :

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées ;
- Cellule de passation des marchés publics.

3. *Services propres* :

- Etat-major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale.

4. *Directions* :

- Direction de la Justice militaire ;
- Direction du Contrôle des Etudes et de la Législation ;
- Direction de la Documentation et de la Sécurité extérieure ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Equipement et du Budget ;
- Direction du Patrimoine historique des Armées ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure ;
- Direction du Matériel ;
- Direction des Transmissions ;
- Direction de l'Intendance ;
- Direction de la Santé des Armées ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques ;

- Direction de la Protection et de la Sécurité des Armées ;

- Direction de l'Action sociale des Armées.

5. *Autres administrations* :

- Agence pour la réinsertion sociale des militaires (ARSM) ;
- Agence pour le logement des Forces Armées (ALFA) ;
- Institut des Hautes études de Défense et de Sécurité (IHEDS) ;

- Fondation des Invalides et Mutilés militaires.

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE1. *Cabinet et services rattachés* :

- Inspection des services de Sécurité ;
- Inspection interne ;
- Service des Télécommunications ;
- Service des Archives communes ;
- Service de la Formation ;
- Brigade nationale des Sapeurs-pompier ;
- Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;
- Bureau d'entretien et de maintenance du réseau Téléphonique et Fax.

2. *Secrétariat général et services rattachés* :
- Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule des Etudes et de la Planification ;
 - Bureau du Courrier commun.
3. *Directions* :
- Direction générale de la Police nationale ;
 - Direction de la Surveillance du Territoire ;
 - Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
 - Direction de la Police judiciaire ;
 - Direction de la Sécurité publique ;
 - Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
 - Direction de l'Ecole nationale de Police et de La Formation permanente ;
 - Direction des Personnels ;
 - Direction du Budget et des Matériels ;
 - Direction générale des Elections :
 - Direction des Opérations électorales ;
 - Direction de la Formation et de la Communication.
 - Direction générale de l'Administration territoire
 - Direction des Libertés publiques ;
 - Direction des Ressources humaines ;
 - Direction du Partenariat avec les Organisations non gouvernementales ;
 - Direction des Affaires générales.
 - Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
 - Direction de la Protection civile ;
 - Direction des Constructions ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equi-
pement.
4. *Autre administration* :
- Agence d'assistance à la Sécurité de proximité (ASP).

MINISTERE DE LA JUSTICE

1. *Cabinet et services rattachés* :
- Inspection générale de l'Administration de la Justice ;
 - Secrétariat du Conseil consultatif national des Droits de l'Homme ;
 - Cellule de lutte contre la traite des personnes.

2. *Secrétariat général et services rattachés* :
- Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule des Etudes et de la Planification ;
 - Bureau du Courrier commun.
3. *Directions* :
- Direction des Affaires civiles et du Sceau ;
 - Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;
 - Direction des Services judiciaires ;
 - Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale ;
 - Direction de l'Administration pénitentiaire ;
 - Direction des Constructions des Palais de Justice et autres édifices ;
 - Direction de l'Informatique ;
 - Direction des Droits humains ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equi-
pement.
4. *Autres administrations* :
- Centre de Formation judiciaire (CFJ) ;
 - Observatoire national des lieux de privation de liberté.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

1. *Cabinet et services rattachés* :
- Cellule des Etudes, de l'Analyse et de la Pros-
pective ;
 - Service de l'Information, de la Communication et des Relations publiques ;
 - Bureau des Pèlerinages ;
 - Haut Conseil des Sénégalais de L'Extérieur ;
 - Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Emigrés.
2. *Cabinet du Secrétariat d'Etat aux sénégalais de l'Extérieur* :
3. *Secrétariat général et services rattachés* :
- Inspection des Services ;
 - Bureau des passeports spéciaux ;
 - Service du Courrier général et de la Valise diplomatique ;
 - Service du Chiffre ;
 - Cellule de la Planification, du Suivi-évaluation et des Statistiques ;
 - Cellule de passation des marchés ~~publi~~

4. *Directions* :

- Direction Afrique et Union Africaine :
- Direction Asie - Pacifique et Moyen Orient :
- Direction Europe - Amérique et Océanie :
- Direction des Partenariats et de la Promotion économique et culturelle :
- Direction des Organisations Internationales et de la Mondialisation :
- Direction du Protocole, des conférences internationales et de la Traduction :
- Direction des Affaires juridiques et consulaires :
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

Direction générale des Sénégalais de l'Extérieur :

- Direction de l'Assistance et de la Promotion des Sénégalais de l'Extérieur :
- Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets.

5. *Autres administrations* :

- Commissariat général au Pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam :
- Centre national d'Action anti-mines :
- Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur.

MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

1. *Cabinet et services rattachés* :

- Inspection générale des Finances (IGF) :
- Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique (UCSPE) :
- Centre d'Études de Politiques pour le Développement (CEPOD) :
- Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) :
- Cellule d'Intelligence Économique :
- Cellule de Communication :
- Cellule de Formation et de Renforcement des Capacités :
- Unité de Suivi des Programmes d'Investissements territoriaux de l'État (USPITE).

2. *Cabinet du Ministre délégué, chargé du Budget* :3. *Secrétariat général et Services rattachés* :

- Cellule de Passation des marchés publics :
- Cellule des Études et de la Planification :
- Bureau du Courrier commun.

4. *Directions* :

Direction générale des Finances :

- Direction du Contrôle interne :
- Direction du Budget :
- Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes viagères :

- Contrôle des Opérations financières :

- Direction de l'Investissement :

- Direction du matériel et du Transit administratif.

Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor :

- Direction du Contrôle interne :

- Direction de la Comptabilité publique :

- Direction du Secteur parapublic :

- Direction de l'Administration et du Personnel :

- Direction de la Dette publique :

- Trésorerie générale :

- Paierie générale du Trésor :

- Recette générale du Trésor :

- Trésorerie-Paierie pour l'Étranger :

- Trésoreries-Paieries régionales.

Direction générale des Douanes :

- Direction du Contrôle interne :

- Direction de Réglementation et de la Coopération internationale :

- Direction des Opérations douanières :

- Direction du Renseignement et des enquêtes douanières :

- Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise :

- Direction du Personnel et de la Logistique :

- Direction des Systèmes informatiques douaniers.

Direction générale des Impôts et Domaines :

- Direction du Contrôle interne :

- Direction de la Législation, des Études et du Contentieux :

- Direction des Services au Contribuable et de l'Informatique :

- Direction du Contrôle fiscal et du Renseignement :

- Direction des Domaines :

- Direction du Cadastre :

- Direction du Recouvrement ;
- Direction de l'Administration et du Personnel ;
- Direction des Services fiscaux spécialisés ;
- Direction régionale de Dakar ;
- Direction des services régionaux.

Directeur générale du Plan :

- Direction de la planification nationale et de la planification territoire ;
- Direction des Stratégies de développement ;
- Direction de la Population et de la planification du développement humain.

Direction de la Coopération économique et financière :

Direction de la Prévision et des Etudes économiques :

Direction de la Monnaie et du Crédit :

Direction des Assurances ;

Direction du Traitement automatique de l'Information ;

Direction centrale des Marchés publics ;

Direction de l'Appui au Secteur Privé ;

Direction de l'Administration générale et de l'Equi-
pement ;

Agence judiciaire de l'Etat ;

Direction de la Règlementation et de la Supervision
des Systèmes financiers décentralisés.

5. *Autres administrations :*

- Fonds spécial de soutien au secteur de l'Energie (FSE) ;
- Observatoire sur la Qualité des Services financiers ;
- Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) ;
- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau des Relations avec les Organisations paysannes ;
- Bureau de la législation agricole ;
- Commissariat à l'Après - Barrages.

2. *Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Accompagnement
et à la mutualisation des Organisation paysannes :*

3. *Secrétariat général et services rattachés :*

- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Bureau de la Communication et de la Documenta-
tion ;
- Bureau du Courrier commun.

4. *Directions :*

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction des Bassins de Rétention et des Lacs
artificiels ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des
Statistiques agricoles ;
- Direction de la Modernisation de l'Equipe-
ment rural ;
- Direction du Financement et du Partenariat avec
les Organisations ;
- Direction de l'Administration générale et de
l'Equipe-ment.

5. *Autres administrations :*

- Centre de Formation Professionnelle horticole
(CFPH) ;
- Centre d'initiation horticole (CIH) ;
- Centre de Perfectionnement agricole (CPA) ;
- Centre de Perfectionnement des maraîchers
(CPM) ;
- Centre de Formation des Techniciens en
Agriculture et Génie rural ;
- Centre national de Formation en Cultures
irriguées (CNFCI) ;
- Agence nationale d'insertion et de Développe-
ment agricole (ANIDA).

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne ;
- Service des Actions sociales ;
- Bureau de la Communication et de la Documen-
tation.

2. *Cabinet du Ministre délégué auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, Chargé de la Micro finance et de l'Economie solidaire :*

3. *Secrétariat général et services rattachés :*

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule de la planification ;
- Bureau du courrier commun ;
- Service des statistiques sociales.

4. *Directions :*

- Direction de la Famille ;
- Direction des Droits de Protection de l'Enfance et des Groupes vulnérables ;
- Direction des Organisations féminines et de l'Entreprenariat féminin ;
- Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre ;
- Direction de la micro finance ;
- Direction d'évaluation des Projets ;
- Direction du Développement social et communautaire ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

5. *Autres administrations :*

- Office nationale des Pupilles de la Nation ;
- Centre national d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CENAF) ;
- Centre d'Accueil, d'information et d'Orientation pour les enfants en situation difficile-(Ginddi) ;
- Agence nationale de la Petite enfance et de la Case des Tout-petits ;
- Fonds national de Crédit pour les Femmes ;
- Fonds d'Impulsion de la Micro Finance ;
- Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat Féminin.

MINISTÈRE DU RENOUVEAU URBAIN,
DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection générale des Bâtiments ;
- Inspection interne ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;
- Projet « une Famille - un Toit ».

2. *Cabinet du Ministre délégué auprès du Ministre du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie, chargé de la restructuration et de la requalification des banlieues :*

3. *Secrétariat général et services rattachés :*

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Cellule des Etudes et de la Planification.

4. *Directions :*

- Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Direction de la Promotion de l'Habitat social ;
- Direction du Cadre de vie et des Espaces verts urbains ;
- Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol ;
- Direction de la Construction ;
- Direction de l'Aménagement et de la Restructuration des zones d'inondation ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

5. *Autres administrations :*

- Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics (ACBEP) ;
- Fondation Droit à la Ville ;
- Projet de construction de logements sociaux et de lutte contre les bidonvilles ;
- Office National de prévention des Inondations.

MINISTÈRE DE LA GOUVERNANCE
LOCALE, DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne ;
- Inspection de l'Administration locale ;
- Centre national d'Etat civil ;
- Comité national de Pilotage du Programme national de Développement local ;
- Service de la Formation ;
- Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides.

2. *Secrétariat général et services rattachés :*

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule de Planification et d'Evaluation technique des Programmes et Projets ;
- Services de Communication, de Documentation et des Relations publiques ;
- Bureau du Courrier commun.

3. *Directions* :

- Direction des Collectivités locales ;
- Direction des Stratégies de Développement territorial ;
- Direction de l'Appui au Développement local ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equi- pement.

4. *Autres administrations* :

- Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) ;
- Agence de Développement municipal ;
- Agence de Développement local.

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT

1. *Cabinet et services rattachés* :

- Inspection interne ;
- Bureau de la Communication et de la Docu- mentation.

2. *Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Hydraulique rurale* :3. *Secrétariat général et services rattachés* :

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule des Etudes et de la planification ;
- Bureau du Courrier commun.

4. *Directions et services* :

- Direction de l'hydraulique ;
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;

- Direction de l'Assainissement ;

- Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equi- pement.

5. *Autre administration* :

- Agence de Promotion du réseau hydrographique national.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DES MINES

1. *Cabinet et services rattachés* :

- Inspection interne ;
- Service de Presse et de Documentation ;

2. *Secrétariat général et services rattachés* :

- Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Cellule d'Etudes, de Planification et d'Evaluation des Programmes et Projets ;
- Bureau du Courrier commun.

3. *Directions* :

- Direction des Stratégies de Développement industriel ;
- Direction du Redéploiement industriel ;
- Direction des Petites et Moyennes Industries (PMI) ;
- Direction de la Promotion de la Prospection minière, et de la géologie ;
- Direction de la réglementation et du Contrôle de l'Exploitation minière ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equi- pement.

4. *Autres administrations* :

- Agence d'Aménagement et de Promotion des sites industriels (APROSI) ;
- Agence sénégalaise pour la Propriété intellec- tuelle et l'Innovation technologique (ASPIT) ;
- Agence sénégalaise de Normalisation (ASN).

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES.
DES TRANSPORTS TERRESTRES
ET DU DESENCLAVEMENT

1. *Cabinet et services rattachés* :

- Inspection interne ;
- Bureau des Affaires juridiques.

2. *Cabinet du Secrétaire d'Etat au réseau ferroviaire* :3. *Secrétariat général et services rattachés* :

- Cellule de passation des marchés ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Bureau de Supervision du Contrôle technique des véhicules automobiles ;

- Bureau des Corridors ;

- Cellule informatique ;

- Bureau du Courrier commun.

4. *Directions* :

- Direction des Stratégies de Désenclavement ;
- Direction des Routes ;
- Direction des Transports routiers ;

- Direction des Chemins de fer ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

5. *Autres administrations :*

- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux publics ;
- Centre de Formation et de Perfectionnement aux Métiers du Rail ;
- Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) ;
- Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) ;
- Agence nationale des Chemins de Fer (ANCF).

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne ;
- Comité national du Comité inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CONACILSS).

2. *Secrétariat général et services rattachés :*

- Cellule d'Etudes et de Planification ;
- Cellule de passation des marchés publics ;
- Bureau du Courrier commun.

3. *Directions :*

- Direction des Parcs nationaux ;
- Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols ;
- Direction de l'Environnement et des Etablissements classés ;
- Direction de la Planification et de la Veille environnementale ;
- Direction des Financements verts et des Partenariats ;
- Direction des Aires marines communautaires protégés ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4. *Autres administrations :*

- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux (CNFTEFCPN) ;
- Centre de Suivi écologique ;
- Centre d'Education et de Formation environnementales (CEFE) ;
- Station piscicole de Richard Toll ;

- Agence nationale de l'Aquaculture ;
- Agence nationale de la Grande Muraille verte ;
- Agence nationale des Eco-villages ;
- Autorité nationale de Biosécurité.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Bureau de la Coopération et du Service des Organisations de Recherche ;
- Office du Baccalauréat.

2. *Secrétariat général et services rattachés :*

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule des Etudes et de la planification ;
- Bureau du Courrier commun.

3. *Directions :*

- Direction générale de l'Enseignement supérieur ;
- Direction de l'Enseignement supérieur ;
- Direction de l'Enseignement supérieur privé ;
- Direction du Financement des Etablissements d'Enseignement supérieur (DFEES) ;
- Direction des Etudes des Politiques et de la Coopération (DEPC) ;
- Direction des Affaires académiques et juridiques (DAAJ) ;

Direction générale de la Recherche :

- Direction de la Recherche scientifique ;
- Direction de la Recherche technologique ;
- Direction de la Recherche bio technologique ;

Direction des Bourses ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4. *Autres administrations :*

- Ecole Supérieure d'Economie appliquée (ESEA) ;
- Ecole nationale supérieure d'Agriculture (ENSA) ;
- Ecole nationale des Cadres ruraux (ENCR) ;
- Agence nationale de la Recherche Scientifique Appliquée (ARESA) ;
- Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1. *Cabinet et services rattachés* :
 - Inspection générale de l'Education nationale ;
 - Inspection interne ;
 - Inspections d'Académie ;
 - Inspection des Daaras modernes ;
 - Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
 - Centre national de Documentation scientifique et technique ;
 - Unité de Coordination des Projets d'Education ;
 - Division des Affaires juridiques, des Liaisons et de la Documentation ;
 - Division de l'Enseignement privé ;
 - Division de l'Enseignement arabe ;
 - Division des Sports et des Activités de jeunesse ;
 - Division du Contrôle médical scolaire ;
 - Division de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - Division de la Radio-Télévision scolaire.
2. *Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation et à la Promotion des Langues nationales* ;
3. *Secrétariat général et services rattachés* :
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule des Etudes et de la planification ;
 - Bureau de la Communication et de la Documentation ;
 - Bureau du Courrier commun.
4. *Directions* :
 - Direction de l'Enseignement moyen Secondaire général ;
 - Direction des Examens et Concours ;
 - Direction de l'Enseignement élémentaire ;
 - Direction de l'Enseignement préscolaire ;
 - Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
 - Direction des Ressources humaines ;
 - Direction des Equipements scolaires ;
 - Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales ;

- Direction de la Formation et de la Communication ;
 - Direction des Constructions scolaires ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
5. *Autres administrations* :
 - Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE) ;
 - Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
 - Ecoles de Formation d'Instituteurs (EFI) ;
 - Institut national d'Education et de Formation des Jeunes aveugles (INEFJA).

MINISTERE DU COMMERCE
DU SECTEUR INFORMEL
DE LA CONSOMMATION, DE LA PROMOTION
DES PRODUITS LOCAUX ET DES PME

1. *Cabinet et services rattachés* :
 - Inspection Interne ;
 - Service de Presse et de Documentation ;
 - Cellule d'intermédiation avec le secteur privé et le Secteur informel ;
 - Haut Conseil de la Consommation.
2. *Secrétariat général et services rattachés* :
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Bureau des Etudes et de la Législation ;
 - Cellule de planification et d'évaluation des Programmes et projets ;
 - Bureau des Archives et de la Documentation ;
 - Bureau du Courrier commun.
3. *Directions* :
 - Direction du Commerce intérieur ;
 - Direction du Commerce extérieur ;
 - Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
4. *Autres administrations* :
 - Bureau de Mise à Niveau (BMN) ;
 - Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME) ;
 - Agence sénégalais de Promotion des Exportations (ASEPEX) ;
 - Agence de Régulation des Marchés (ARM) ;
 - Commission nationale de la Concurrence.

MINISTERE DE LA PECHE
ET DE L'ECONOMIE MARITIME

1. *Cabinet et services rattachés* :
 - Inspection interne ;
 - Bureau de Presse et de Documentation.
2. *Secrétariat général et services rattachés* :
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule d'Etudes et de la Planification ;
 - Bureau du Courrier commun.
3. *Directions* :
 - Direction des Pêches maritimes ;
 - Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
 - Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;
 - Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;
 - Direction de la Pêche continentale ;
 - Direction des Infrastructures portuaires ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
4. *Autres administrations* :
 - Ecole nationale de Formation maritime ;
 - Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
 - Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation, et de Vulgarisation de la Pêche ;
 - Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM).

MINISTERE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS

1. *Cabinet et services rattachés* :
 - Inspection interne ;
 - Service des Relations publiques et de la Documentation ;
 - Cellule de passation des marchés.
2. *Directions et services* :
 - Direction des Télécommunications ;
 - Direction des Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - Direction de la Promotion de l'Economie numérique et des Partenariats ;
 - Direction des Postes ;
 - Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE L'ELEVAGE
ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

1. *Cabinet et services rattachés* :
 - Inspection interne ;
 - Bureau de presse et d'Information ;
 - Cellule des Etudes et de la Planification ;
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Cellule de Prévention et de Lutte contre le vol de bétail ;
 - Bureau de la Formation professionnelle en Elevage ;
 - Bureau du Courrier commun ;
 - Fonds d'appui à la Stabulation.
2. *Directions et services* :
 - Direction de l'Elevage ;
 - Direction des Services vétérinaires ;
 - Direction du Développement des Equidés ;
 - Direction des Industries animales ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
3. *Autres administrations* :
 - Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales (CNFTEIA) ;
 - Centre de perfectionnement des Eleveurs (CPE) ;
 - Centre national d'amélioration génétique de Dahra.

MINISTERE DU TOURISME
ET DES TRANSPORTS AERIENS

1. *Cabinet et services rattachés* :
 - Inspection interne ;
 - Secrétariat du Comité de Gestion du Fonds de Promotion touristique ;
 - Cellule de la Promotion et des Aménagements touristiques ;
 - Services des Relations publiques et de la Documentation.
2. *Secrétariat général et services rattachés* :
 - Cellule de passation des marchés publics ;
 - Bureau du Courrier commun.
3. *Directions* :
 - Direction des Investissements et de la Promotion touristique ;
 - Direction des Etudes et de la Planification ;
 - Direction de la Réglementation Touristique ;
 - Direction des Transports aériens ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4. *Autres administrations* :

- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique (ENFHT) ;
- Agence des Aéroports du Sénégal (ADS) ;
- Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM) ;
- Agence Sénégalaise de Promotion Touristique (ASPT).

MINISTERE DE LA PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS
ET DU DEVELOPPEMENT
DES TELESERVICES DE L'ETAT.

1. *Cabinet et services rattachés* :

- Inspection interne ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;
- Cellule Juridique et du contentieux ;
- Cellule de passation des marchés publics.

2. *Directions* :

- Direction des Financements et des Partenariats Public-privé ;
- Direction des Stratégies et de la prospective ;
- Direction de Promotion des Investissements ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

3. *Autres administrations* :

- Haute Autorité de la Zone Economique Spéciale ;
- Agence de l'information de l'Etat (ADIE) ;

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

1. *Cabinet et services rattachés* :

- Inspection interne ;
- Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
- Projet du Parc culturel.

2. *Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Communication* :3. *Secrétariat général et services rattachés* :

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule des Etudes, de prospective et de planification ;
- Bureau du Courrier commun.

4. *Directions* :

- Direction des Arts ;
- Direction du Livre et de la Lecture ;
- Direction du Patrimoine ;
- Direction de la Cinématographie ;
- Direction de la Francophonie ;
- Direction de la Communication ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

5. *Autres administrations* :

- Maison de la Culture Douta Seck ;
- Orchestre national du Sénégal ;
- Biennale de l'Art africain contemporain ;
- Ecole nationale des Arts ;
- Galerie nationale des Arts ;
- Bibliothèque nationale du Sénégal ;
- Service des Spectacles Sons et Lumières ;
- Place du Souvenir africain ;
- Monument de la Renaissance africaine.

MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE
SOCIAL, DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES ET DES RELATIONS
AVEC LES INSTITUTIONS

1. *Cabinet et services rattachés* :

- Inspection interne ;
- Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale ;
- Haut Conseil du Dialogue social ;
- Service des relations publiques et de la Documentation.

2. *Secrétariat général et services rattachés* :

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Cellule des Etudes et de la Planification ;
- Bureau du Courrier commun.

3. *Directions et services* :

- Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale :
 - Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles ;
 - Direction de la Protection sociale ;
 - Direction des Statistiques, du Travail et des Etudes.
- Direction des Relations avec les Institutions ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4. *Autres administrations :*

- Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) :

- Caisse de Sécurité sociale (CSS).

MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DU DEVELOPPEMENT
DES ENERGIES RENOUVELABLES

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne :

- Bureau de presse et de documentation :

- Secrétariat permanent du Conseil national de l'Energie :

- Cellule des Etudes et de Planification :

- Cellule de passation des marchés :

- Bureau du Courrier commun.

2. *Directions*

- Direction de l'Electricité :

- Direction des Hydrocarbures :

- Direction de la Stratégie et de la Réglementation :

- Direction du Développement des Energies renouvelables ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3. *Autres administrations :*

- Agence nationale de l'Electrification rurale (ASER) ;

- Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;

- Comité national des Hydrocarbures ;

- Agence pour l'Economie et la Maitrisé de l'Energie ;

- Agence nationale pour les Energies renouvelables.

MINISTERE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE, DE L'APPRENTISSAGE
ET DE L'ARTISANAT

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne :

- Centre national d'Information et de Documentation ;

- Bureau de communication ;

- Service national d'orientation professionnelle.

2. *Secrétariat général et services rattachés :*

- Bureau du Courrier commun ;

- Cellule de passation des marchés publics ;

- Cellule des Etudes et de la Planification.

3. *Directions*

- Direction de la Formation professionnelle et technique :

- Direction de l'Apprentissage ;

- Direction des Examens, Concours professionnels et Certifications ;

- Direction des Ressources humaines ;

- Direction de l'Artisanat ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4. *Autres administrations :*

- Agence nationale de la Maison de l'Outil ;

- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale (ENFEFS) ;

- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar (CFPC) ;

- Centre national de Formation des Maîtres d'Enseignement technique (CNFMET) ;

- Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar (CFPJ) ;

- Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal - Japon (CFPT/SJ) ;

- Centre national de Formation des Cours professionnels et Industriels (CNFCPI) ;

- Centre régional d'Enseignement technique féminin (CRETf) ;

- Centre d'Enseignement technique féminin (CETF) ;

- Centre de Formation professionnelle de Joal - Fadiouth ;

- Centre régional de Formation professionnelle (CRFP) ;

- Centre d'Entreprenariat et de Développement technique ;

- Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (FONDEF) ;

- Institut de Coupe, Couture et Mode ;

- Centre de Formation artisanale de Dakar ;

- Centre de Perfectionnement des artisans ruraux ;

- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal ;

- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat.

MINISTERE DE LA JEUNESSE,
DE L'EMPLOI
ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne :
- Centre national d'Information et de Documenta-
tion :

- Bureau de Communication :
- Service de la Main d'œuvre :
- Cellule d'Appui à la promotion de l'Emploi.

2. *Secrétariat général et services rattachés :*

- Cellule de passation des marchés publics :
- Cellule des Etudes et de planification :
- Bureau du Courrier commun.

3. *Directions :*

- Direction de l'Emploi :
- Direction de la Jeunesse et des Activités socio-
éducatives :

- Direction de l'Education populaire :
- Direction du service civique national :
- Direction de la Vie associative :
- Direction de l'Administration générale et de
l'Equipement.

4. *Autre administration :*

- Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi
des Jeunes (ANPEJ).

MINISTERE DES SPORTS

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne :
- Bureau de la Communication et de la Documen-
tation :

- Cellule des Etudes et de la Planification :
- Cellule de passation des marchés publics :
- Bureau du Courrier commun.

2. *Directions :*

- Direction de la Haute Compétition :
- Direction des Activités physiques et sportives :
- Direction de la Formation et du Développement
sportif :

- Direction des Infrastructures sportives :
- Direction des Loisirs .

- Direction de l'Administration générale et de
l'Equipement

3° *Autre administration*

- Centre national d'Education populaire et sportive
(CNEPS).

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA RATIONALISATION DES EFFECTIFS
ET DU RENOUVEAU DU SECTEUR PUBLIC

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne :
- Service des relations publiques et de la Docu-
mentation.

2. *Secrétariat général et services rattachés :*

- Cellule de passation des marchés publics :
- Cellule d'Appui et d'Assurance à la Fonction
publique locale :

- Cellule des Etudes et de la Planification :

- Bureau du Courrier commun.

3. *Directions et services*

- Direction générale de la Fonction publique :

- Direction des Etudes, de la Législation et du
Contentieux :

- Direction de la Gestion prévisionnelle des Effectifs,
des Emplois et des Compétences :

- Direction de la Gestion des Carrières.

- Direction du Renouveau du Secteur public :

- Direction de l'Administration générale et de l'Equi-
pement.

4. *Autres administrations*

- Centre médico-social de la Fonction publique :
- Centre national de Formation et d'Action (CNFA).

MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE,
DU NEPAD ET DE LA PROMOTION
DE LA BONNE GOUVERNANCE

1. *Cabinet et services rattachés :*

- Inspection interne :
- Centre national d'Information et de Documen-
tation :

- Bureau du Courrier commun :

- Cellule de passation des marchés publics :

- Cellule de la communication.

2. *Directions et services :*

- Direction de l'Intégration régionale :

- Direction du NEPAD et des Partenaires globaux :

- Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance :

- Service de l'Administration générale et de l'Equipe-
ment.

3. *Autres administrations :*

- Programme national de bonne gouvernance.

Art. 2. - Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE

- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;
- Ordre des Chirurgiens - Dentistes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Hôpital Aristide le Dantec ;
- Centre hospitalier national d'Enfants Albert Royer ;
- Hôpital général de Grand Yoff ;
- Centre hospitalier régional de Thiès ;
- Centre hospitalier régional Ibrahima Abdoulaye Niassé de Kaolack ;
- Centre hospitalier régional Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Centre hospitalier régional Lieutenant-Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;
- Centre hospitalier régional de Ziguinchor ;
- Centre hospitalier régional de Kolda ;
- Centre hospitalier régional de Tambacounda ;
- Centre hospitalier régional Henrich Lubke de Diourbel ;
- Centre hospitalier régional de Fatick ;
- Centre national psychiatrique de Thiaroye ;
- Centre hospitalier régional de Ourossogui ;
- Centre hospitalier régional de Ndioum ;
- Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage et d'Orthopédie ;
- Pharmacie nationale d'Approvisionnement ;
- Hôpital d'Enfants de Diamniadio ;
- Hôpital de la Paix de Ziguinchor ;
- Hôpital Dalal Jamm ;
- Hôpital régional de Matam ;
- Centre de Santé de référence Youssou Mbargane de Rufisque ;
- Centre de Santé de référence de Dakar-Sud ou Hygiène social de Dakar ;
- Centre de Santé de Tivaouane ;
- Centre de Santé Roi Baudouin ;

- Centre de Santé de Touba ;
- Centre de Santé de Richard Tolf ;
- Centre de Santé de Linguère ;
- Centre de Santé de Mbour ;
- Centre de Santé de Kaffrine ;
- Centre de Santé de Sédhiou ;
- Hôpital de Ziguinchor.

MINISTERE DES FORCES ARMÉES

- Office national des anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) ;
- Hôpital principal de Dakar

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Evalueurs agréés ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

- Ordre national des experts comptables agréés ;
- Caisse des Dépôts et de Consignations.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

- Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) ;
- Institut national de Pédologie ;
- Barrage d'Affiniam.

MINISTERE DU RENOUVEAU URBAIN,
DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

- Ordre des Architectes.

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Office du Lac de Guiers ;
- Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS).
- Office national des Forages ruraux (OFOR).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DES MINES

- Institut de Technologie Alimentaire (ITA) ;

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES,
DES TRANSPORTS TERRESTRES
ET DU DESENCLAVEMENT

- Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD).

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Université Cheikh Anta Diop de Dakar :
- Université Gaston Berger de Saint-Louis :
- Université de Thiès :
- Université de Bambey :
- Université de Ziguinchor :
- Université du Futur africain :
- Université de Dakar-Banlieue :
- Université du Sine Saloum de Kaolack :
- Université virtuelle du Sénégal (UVS) :
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar (COUD) :
- Centre régional des œuvres universitaires de Saint-Louis (CROUS) :
- Institut sénégal-britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBEA) :
- Institut supérieur d'Education populaire et sportive (INSEPS) :
- Ecole nationale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (ENSETP) :
- Centre national de la Recherche Scientifique :
- Ecole Polytechnique de Thiès :
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel de Thiès (ISEP-Thiès).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Institut Islamique de Dakar.

MINISTERE DU COMMERCE,
DU SECTEUR INFORMEL,
DE LA CONSOMMATION,
DE LA PROMOTION DES PRODUITS
LOCAUX ET DES PME

- Union nationale des Chambres de Commerce, d'industrie et d'Agriculture :
- Chambres de Commerce, d'industrie et d'Agriculture :
- Fondation Trade Point Senegal :
- Bourse nationale de Sous-tendance et de Partenariat du Sénégal.

MINISTERE DE LA PECHE
ET DE L'ECONOMIE MARITIME

- Conseil sénégalais des Chargeurs (COSEC).

MINISTERE DE L'ELEVAGE
ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

- Ordre des Vétérinaires :
- Haras national.

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano (CTNDS) :
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs (MSAD) :
- Bureau sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA) :
- Agence de Presse sénégalaise (APS).

MINISTERE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DE L'APPRENTISSAGE
ET DE L'ARTISANAT

- Centre national de qualification professionnelle (CNQP) :
- Office national de Formation professionnelle (ONFP) :
- Union nationale des Chambres des métiers :
- Chambre des métiers.

Art. 3. - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit :

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

- Loterie nationale du Sénégal (LONASE) :
- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale (CBAO) :
- Crédit du Sénégal :
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) :
- AXA Assurances Sénégal (AAS) :
- AMSA Assurances :
- Banques de l'Habitat du Sénégal (BHS) :
- Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) :
- Banque islamique du Sénégal (BIS) :

- Société sénégalaise de Réassurances (SENRE) ;
- Société nationale de Recouvrement (SNR) ;
- Fonds de Garantie automobile (FGA) ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit (SONAC) ;
- Compagnie nationale d'Assurance Agricole (CNAA) ;
- Banque nationale de Développement Economique (BNDE).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

- SUNEOR ;
- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal (SAED) ;
- Société de Développement agricole et industriel (SODAGRI) ;
- Société de Développement des Fibres textiles (SODEFITEX) ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural (ANCAR).

MINISTERE DU RENOUVEAU URBAIN,
DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

- Société nationale des Habitations à Loyer modéré (SN HLM) ;
- Société immobilière du Cap-Vert (SICAP).

MINISTERE DE LA PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS
ET DES TELESERVICES DE L'ETAT

- APIX-SA ;

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) ;
- Sénégalaise des Eaux (SDE) ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) ;

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DES MINES

- Africa-Soins (ex. SIPOA) ;
- Société des Textiles de Kaolack (SOTEXKA) ;

- Société du Domaine industriel de Ziguinchor (SODIZI) ;
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis (SODISA) ;
- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental (MIFERSO) ;
- Société des Mines d'Or de Sabodala (SMS) ;
- Société d'Etudes et de réalisation des Phosphates de Matam (SERPM) ;
- Industries chimiques du Sénégal (ICS).

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES,
DES TRANSPORTS TERRESTRES
ET DU DESCENCLAVEMENT

- Société Dakar Dem Dik ;
- Société anonyme du Petit Train de Banlieue (PTB. s.a) ;
- Centre expérimental de Recherche et d'Etudes pour l'Equipement (CEREEQ).

MINISTERE DU COMMERCE,
DU SECTEUR INFORMEL,
DE LA CONSOMMATION, DE LA PROMOTION
DES PRODUITS LOCAUX ET DES PME

- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal (CICES).

MINISTERE DE LA PECHE
ET DE L'ECONOMIE MARITIME

- Société d'infrastructures et de Réparation navale (SIRN) ;
- Société nationale du Port autonome de Dakar (SNPAD) ;
- Société des Conserveries d'Afrique ;
- Consortium Sénégalais d'activités maritimes (COSAMA).

MINISTERE DES POSTES
ET DES TELECOMMUNICATIONS

- Société nationale « La Poste » ;
- Société nationale des Télécommunications (SONATEL).

MINISTERE DU TOURISME
ET DES TRANSPORTS AERIENS

- Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal (SAPCO) ;
- Société d'Aménagement des Sites touristiques ;

- Société Sénégal AirLines ;
- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- Société du Projet Aéroport International Blaise Diagne ;
- Société Air Téranga.

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

- Société « Les nouvelles Editions africaines »
- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (RTS) ;
- Société sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP) « Le Soleil ».

MINISTÈRE DE L'ENERGIE
ET DE DEVELOPPEMENT
DES ENERGIES RENOUVELABLES

- Société nationale d'Electricité (SENELEC) ;
- Société PETROSEN ;
- Société africaine de Raffinage (SAR).

Art. 4. - Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment le décret n° 2013-1225 du 4 septembre 2013, modifié.

Art. 5. - Le Premier Ministre, le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 9 juillet 2014

Par le Président de la République :

Macky SALL.

Le Premier Ministre,

Mahammed boun abdallah DIONNE.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers.)

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Rufisque

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois (3) mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition n° 325, déposée le 11 juillet 2014, le Chef du Bureau des Domaines de Rufisque, demeurant et domicilié à Rufisque, au Centre des Services fiscaux au lieudit route des H.L.M.,

Agissant au nom et pour le compte de l'Etat Sénégalais, a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Rufisque d'un immeuble consistant en un terrain d'une superficie d'environ 2.000m², situé à SEBY PONTY, et borné de tous les cotés par des terrains non immatriculés.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal, comme dépendant du domaine national par l'effet des dispositions de la loi 64-46 du 17 juin 1964 portant loi sur le domaine national, ainsi que le titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux résultant du décret 2014-446 du 3 avril 2014.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Gnilane Ndiaye Diouf

Etude de M^e Mamadou Ndiaye, *notaire*
BP - 197 - Kaolack

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 2.211/KK appartenant à Mamadou Moussa Ndiaye. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 211/KK appartenant à Ahadji Mamadou Musa NJIA 1-2

Office notarial
M^e Aïssatou Kamissokho Guèye Diagne, *notaire*
50, Av. Nelson Mandela Dakar BP : 3.405

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'Inscription n°4.932/DG portant inscription hypothécaire au profit de la « S.G.B.S ». 1-2

Etude de M^e Saer Lô Thiam
Avocat à la Cour
1, Place de l'Indépendance. Imm. Allumettes.
3^{ème} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du Titre Foncier n° 78/DP appartenant à la Société nationale de Recouvrement dite SNR. 1-2

Etude de M^e Serigne Mbaye Badiane, *notaire*
5-7 Avenue Carde. 1^{er} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'Inscription du droit au bail inscrit sur le titre foncier n°9.852/DK (ex.18.874/DG) au profit de M. Serigne Mamadou Mourtada Mbacké. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'Inscription de l'hypothèque conventionnelle inscrite sur le titre foncier n°524/DK ex.5.601/DG, au profit de la Société générale de Banques au Sénégal « S.G.B.S. » SA. 1-2

Etude de M^e Omaire Gomis,
notaire à Ziguinchor II
592. Avenue Jules Charles Bernard. BP 285
Quartier Santhiaba Ouest Ziguinchor

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'Inscription du droit au bail inscrit sur le titre foncier n°1.942/BC consenti à M. Ernest Manga. 1-2

Etude de M^e Marie Bâ *notaire*
Résidence El Mansour Sant Yalla Saly
B.P. 104 Saly - B.P. 186 Thiès.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'une copie du titre foncier n°1.150/Baol consistant en une parcelle de terrain sise à Diourbel, quartier Escale, appartenant exclusivement à la Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS). 1-2

Etude de M^e Bineta Thiam Diop, *notaire*
Pikine Khourouar - Cité Sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n°32/R, appartenant à M. Pathé Ndiaye et Consorts 1-2

Etude de M^e Daniel Sédar Senghor & Jean Paul Sarr
notaires associés
13-15, rue Colbert Dakar (Sénégal)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'Inscription de l'hypothèque de la BNDS (Banque Nationale de Développement du Sénégal) sur le TF.n°1.683/R. 1-2

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6783 du *Journal officiel* en date du 5 avril 2014 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 24 avril 2014

Le Secrétaire général du Gouvernement.

Seydou GIL' EYE

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6785 du *Journal officiel* en date du **18 avril 2014** a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le **18 avril 2014**

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Seydou GUEYE

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6788 du *Journal officiel* en date du **3 mai 2014** a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le **8 mai 2014**

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Seydou GUEYE

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6786 du *Journal officiel* en date du **19 avril 2014** a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le **8 mai 2014**

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Seydou GUEYE

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6793 du *Journal officiel* en date du **31 mai 2014** a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le **20 juin 2014**

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Seydou GUEYE

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6787 du *Journal officiel* en date du **26 avril 2014** a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le **8 mai 2014**

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Seydou GUEYE

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6795 du *Journal officiel* en date du **14 juin 2014** a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le **27 juin 2014**

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Seydou GUEYE

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL
(S. G. B. S.)
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

(en millions de francs CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS		CODES POSTE	PASSIF	MONTANTS	
		Exercice N-1	Exercice N			Exercice N-1	Exercice N
A 10	CAISSE	13.374	12.211	F 02	DETTES INTERBANCAIRES	59.605	47.350
A 02	CREANCES INTERBANCAIRES	62.193	101.740	F 03	- A vue	46.544	35.814
A03	- A vue	46.252	88.823	F 05	- Trésor public, CCP	0	0
A04	- Banques centrales	40.963	85.831	F 07	- Autres établissements de crédit	46.544	35.814
A05	- Trésor public, CCP	212	206	F 08	- A terme	13.061	11.536
A 07	- Autres établissements de crédit ..	5.077	2.786	G02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	474.211	482.275
A 08	- A terme	15.941	12.917	G 03	- Comptes d'épargne à vue	87.283	90.155
B 02	CREANCES SUR LA CLIENTELE ..	467.097	437.458	G 04	- Comptes d'épargne à terme	6.258	6.929
B 10	- Portefeuille d'effets commerciaux	18.426	15.956	G 05	- Bons de caisse	3.542	3.593
B 11	- Crédits de campagne	0	0	G 06	- Autres dettes à vue	263.620	269.373
B 12	- Crédits ordinaires	18.426	15.956	G 07	- Autres dettes à terme	113.508	112.225
B 2A	- Autres concours à la clientèle	347.022	359.652	H 30	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
B 2C	- Crédits de campagne	3.258	2.675	H 35	AUTRES PASSIFS	6.593	8.534
B 2G	- Crédits ordinaires	343.765	356.977	H 6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	12.943	21.226
B 2N	- Comptes ordinaires débiteurs ..	101.648	61.850	L 30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8.438	9.762
B 50	- Affacturage	0	0	L 35	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
C 10	TITRES DE PLACEMENT	33.601	26.912	L 41	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
D 1A	IMMOBILISA. FINANCIERES ..	183	172	L 10	SUBVENTIONS D'INVESTIS. ...	0	0
D 50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	14.764	13.287	L 20	FONDS AFFECTES	0	0
D 20	IMMOBIL. INCORPORELLES ..	740	604	L 45	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
D 22	IMMOBIL. CORPORELLES ..	16.589	15.524	L 66	CAPITAL	10.000	10.000
E 01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0	L 50	PRIMES LIEES AU CAPITAL ..	0	0
C 20	Autres actifs	11.757	11.169	L 55	RESERVES	58.870	61.028
C 6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	12.519	25.360	L 59	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
				L 70	REPORT A NOUVEAU' (+/-) ...	0	0
				L 80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	2.157	4.262
E 90	TOTAL DE L'ACTIF	632.817	644.437	L 90	TOTAL DU PASSIF	632.817	644.437

ENGAGEMENTS DONNES HORS - BILAN
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

N 1A En faveur d'établissements de crédit	0	0
N 1J En faveur de la clientèle	21.925	19.156

ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N 2A D'ordre d'établissements de crédit	9.401	12.617
N 2J D'ordre de la clientèle	53.263	45.418
N 3A ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N 1H Reçus d'établissements de crédit	0	0

ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N 2H Reçus d'établissements de crédit	15.614	21.426
N 2M Reçus de la clientèle	81.967	89.545
N 3E ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL

(S. G. B. S.)

COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

(en millions de francs CFA)

POSTE	CHARGES	MONTANTS NETS		POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		N-1	N			N-1	N
R 01	INTERETS ET CHARGES ASSI	10.272	10.526	V 01	INTERETS ET PRODUITS ASSI.	40.814	40.618
R 03	- Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	930	617	V 03	- Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	10	11
R 04	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	9.342	9.909	V 04	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	40.588	40.293
R 4D	- Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	0	0	V 51	- Produits et profits sur prêts et titres émis subordonnés	0	0
R 05	- Autres intérêts et charges assim. .	0	0	V 5F	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
R 5E	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES.	4.126	5.580	V 05	- Autres intérêts et produits assi ..	216	314
R 06	COMMISSIONS	250	181	V 5G	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	4.710	6.330
R 4A	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	172	147	V 06	COMMISSIONS	9.319	9.658
R 4C	- Charges sur titres de placement...	0	0	V 4A	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	5.178	4.634
R 6A	= Charges sur opérations de change	172	147	V 4C	-Produits sur titres de placement .	1.896	1.748
R 6B	- Charges sur opéra. de hors bilan..	0	0	V 4Z	- Dividendes et produits assimilés	203	248
R 6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOIT. BANCAIRE	1.444	1.566	V 6A	- Produits sur opérations de change	1.371	1.002
R 8G	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	V 6F	- Produits sur opérations de hors bilan	1.708	1.636
R 8J	STOCKS VENDUS	0	0	V 6I	PRODUITS DIVERS D'EXPLOIT. BANCAIRE	3.836	4.280
R 8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	V 8B	MARGES COMMERCIALES....	0	0
S 01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	25.941	26.008	V 8C	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
S 02	- Frais de personnel	12.124	12.354	V 8D	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
S 05	- Autres frais généraux	13.817	13.654	W 4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	2.738	3.568
I 51	DOTATIONS AUX AMORTIS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	2.569	2.612	X 51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
I 6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	13.432	15.482	X 6A	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR C'LEAN. ET DU HORS BILAN .	0	0
I 01	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANC. GENE..	0	0	X 01	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANC. GENE.	0	0
T 80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1.201	16	X 80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3	3
T 81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5.978	2.120	X 81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	1.365	1.676
T 82	MOI SUR LE BENEFICE	421	2.267	X 83	PERTE	0	0
T 83	BENEFICE	2.157	4.262				
T 85	TOTAL	67.963	70.767	X 85	TOTAL	67.963	70.767

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL

(S. G. B. S.)

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

(en millions de francs CFA)

POSTE	LIBELLES	MONTANTS NETS		POSTE	LIBELLES	MONTANTS	
		N-1	N			N-1	N
	PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			V 6T	+ PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.836	4.280
V 01	+ INTERETS ET PRODUITS ASSI.	40.814	40.618	R 6U	- CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.444	1.566
V 03	+ Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	10	11		VENTES, ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
V 04	+ Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	40.588	40.293	V 8B	+ Marges commerciales	0	0
V 51	+ Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	0	0	V 8C	+ Ventes de marchandises	0	0
V 5F	+ Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0	V 8D	- Variations de stocks de marchandises	0	0
V 05	+ Autres intérêts et produits assi.	216	314	R 8I	- Variations de stocks de marchandises	0	0
R 01	INTERETS ET CHARGES ASSIM.	10.272	10.526	R 8G	- Achats de marchandises	0	0
R 03	- Intérêts et charges assimilés sur dettes interbancaires	930	617	R 8J	- Stocks vendus	0	0
R 04	- Intérêts et charges assimilés sur dettes à l'égard de la clientèle	9.342	9.909		AUTRES PROD. ET CHARGES D'EXPLOITATION		
R 4D	- Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre	0	0	W 4R	- PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	2.738	3.568
R 05	- Autres intérêts et charges assimilés	0	0	S 01	- FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	25.941	26.008
V 5G	- PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	4.710	6.330	S 02	- Frais de personnel	12.124	12.354
R 5E	- CHARGES SUR CREDIT-BAIL	4.126	5.580	S 05	- Autres frais généraux	13.817	13.654
V 06	+ COMMISSIONS	9.319	9.658	X 51	+ Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations ...	0	0
R 06	- COMMISSIONS	250	181	T 51	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	2.569	2.612
V 4X	- PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	5.178	4.634	X 6A	+ Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	0	0
V 4C	+ Produits sur titres de placement	1.896	1.748	T 6A	- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	13.432	15.482
V 4Z	+ Dividendes et produits assimilés	203	248	X 01	+ Excédent des reprises sur les dotations du fonds pour risques bancaires généraux	0	0
V 6A	+ Produits sur opérations de change	1.371	1.002	T 01	- Excédent des dotations sur les reprises du fonds pour risques bancaires	0	0
V 6F	+ Produits sur opérations de hors bilan	1.708	1.636		PRODUITS ET CHARGES EXEP.		
R 4A	- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	172	147	X 80	+ Produits exceptionnels	3	3
R 4C	- Charges sur titres de placement	0	0	T 80	- Charges exceptionnelles	1.201	16
R 6A	- Charges sur opérations de change	172	147		PROFITS ET PERTES/ EXERCICES ANTERIEURS		
R 6F	- Charges sur opérations de hors bilan	0	0	X 81	+ Profits sur exercices antérieurs	1.365	1676
				T 81	+ Pertes sur exercices antérieurs	5.978	2.120
				T 82	IMPOT SUR LE BENEFICE	421	2.267
				L 80	Résultat de l'exercice (+/-)	2.157	4.262

MUTUELLE D'EPARGNE ET DE CREDIT DES TRANSPORTEURS DECEMBRE 2013

CODE POSTE	ACTIF	BRUT	Amort. Prov.	NET
A 01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES LES INSTITUTIONS	1.489.382.944	0	1.489.382.944
A 10	Valeur en caisse	26.533.247	0	26.533.247
A 11	- Billets et monnaies	26.533.247	0	26.533.247
A 12	- Comptes ordinaires débiteurs	477.269.697	0	477.269.697
A 2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	580.000	0	985.580.000
A 2H	Dépôts à terme constitués	567.500.000	0	567.500.000
A 2I	- Dépôts de garantie constitués	418.080.000	0	418.080.000
A 2J	- Autres dépôts constitués	0	0	0
A 3A	Comptes de prêts	0	0	0
A 3B	Prêts à moins d'un an	0	0	0
A 3C	- Prêts à terme	0	0	0
A 60	Créances rattachées	0	0	0
A 70	Prêts en souffrance prêts immobilisés	0	0	0
	Prêts immobilisés	0	0	0
A 71	- Prêts en souffrance de 6 mois au plus	0	0	0
A 72	- Prêts en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	0	0	0
A 73	- Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0	0	0
B 01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU	3.266.902.349	19.713.195	3.247.189.154
B 2D	Crédits à court terme	212.343.146	0	212.343.146
B 2N	Comptes ordinaires	0	0	0
B 30	Crédits à moyen terme	210.810.209	0	210.810.209
B 40	Crédits à long terme	2.729.627.377	0	2.729.627.377
B 65	Créances rattachées	28.392.491	0	28.392.491
B 70	Crédits en souffrance	85.729.126	19.713.195	66.015.931
	Crédits immobilisés	51.456.731	0	51.456.731
B 71	- Crédits en souffrance de 6 mois au plus	12.379.643	6.267.172	6.112.471
B 72	- Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	19.483.849	13.446.023	6.037.826
B 73	- Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	2.408.903	0	2.408.903
C 01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	1.028.031	0	1.028.031
C 10	Tous de placement	0	0	0
C 20	Comptes de stocks	0	0	0
	- Stocks de marchandises	0	0	0
	- Stocks de matières premières	0	0	0
	- Stocks de produits finis	0	0	0
	- Stocks de produits en cours	0	0	0
C 40	Dépenses d'exploitation	839.999	0	839.999
C 55	Créances rattachées	0	0	0

MUTUELLE D'EPARGNE ET DE CREDIT DES TRANSPORTEURS DECEMBRE 2013

CODE POSTE	ACTIF	BRUT	Amort. Prov.	NET
C 56	Valeur à l'encaissement avec crédit immédiat	0	0	0
C 59	Valeur à rejeter	0	0	0
C 6A	Comptes d'ordre et divers	188.032	0	188.032
C 6B	- Compte de liaison	0	0	0
C 6C	- Compte de différence de conversion	0	0	0
C 6G	- Compte de régularisation actif	188.032	0	188.032
C 6Q	- Comptes transitoires	0	0	0
C 6R	- Comptes d'attente actif	0	0	0
D 01	VALEURS IMMOBILISEES	103.459.933	68.305.958	35.153.975
D 1A	Immobilisations financières	0	0	0
D 1E	Titres de participation	0	0	0
D 1L	Titre d'investissement	0	0	0
D 10	Prêts et subordonnés	0	0	0
D 1S	Dépôts et cautionnements	3.081.994	0	3.081.994
D 23	Immobilisations en cours	0	0	0
D 24	Incorporelles	0	0	0
D 25	Corporelles	0	0	0
D 30	Immobilisations d'exploitation	100.377.939	68.305.958	32.071.981
D 31	Incorporelles	1.000.000	1.000.000	0
D 36	Corporelles	99.377.939	67.305.958	32.071.981
D 40	Immobilisations hors exploitation	0	0	0
D 41	Incorporelles	0	0	0
D 45	Corporelles	0	0	0
D 46	Immobilisations acquises par réalisation de garantie	0	0	0
D 46	Incorporelles	0	0	0
D 47	Corporelles	0	0	0
D 50	Crédits bail et opérations assimilées	0	0	0
D 51	Crédits bail	0	0	0
D 52	L.o.a.	0	0	0
D 53	Location vente	0	0	0
D 60	Créances rattachées	0	0	0
D 70	Créances en souffrance	0	0	0
D 71	Créances en souffrance de 6 mois au plus	0	0	0
D 72	Créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	0	0	0
D 73	Créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0	0	0
E 01	ACTIONNAIRES ASSOCIES OU MEMBRES	0	0	0
E 02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé	0	0	0
E 03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	0	0	0
E 05	EXCEDENT DE CHARGES SUR LES PRODUITS	924.333.381	0	924.333.381
E 90	TOTAL ACTIF	5.785.106.637	88.019.153	5.697.087.484
L 90	TOTAL PASSIF			5.697.087.484

MUTUELLE D'EPARGNE ET DE CREDIT DES TRANSPORTEURS DECEMBRE 2013

CODE POSTE	ACTIF	NET
F 01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	2.590.321.395
F 1A	Comptes ordinaires créditeurs	0
F 2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	0
F 2B	- Dépôts à terme reçus	0
F 2C	- Dépôts de garantie reçus	0
F 2D	- Autres dépôts reçus	0
F 3A	Comptes d'emprunts	2.579.144.124
F 3E	- Emprunts à moins d'un an	0
F 3F	- Emprunts à termes	2.579.144.124
F 50	Autres sommes dues aux Institutions financières	0
F 55	Ressources affectées	0
F 60	Dettes rattachées	11.177.271
G 01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	2.462.173.203
G 10	Comptes ordinaires créditeurs	1.435.140.993
G 15	Dépôts à terme reçus	3.000.000
G 2A	Compte d'épargne à régime spécial	0
G 30	Autres dépôts de garantie reçus	712.857.507
G 35	Autres dépôts reçus	311.025.372
G 60	Emprunts	0
G 70	Autres sommes dues	0
G 90	Dettes rattachées	149.331
H 01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	9.162.540
H 10	Versements restant à effectuer	0
H 40	Créditeurs divers	6.853.687
H 6A	Comptes d'ordre et divers	2.308.853
H 6B	- Compte de liaison	2.308.853
H 6C	- Comptes de différences de conversion	0
H 6G	- Comptes de régularisation-passif	0
H 6P	- Compte d'attente-passif	0
K 01	VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0
K 20	Titres de participation	0
L 01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	635.430.346
L 10	Subventions d'investissement	0
L 20	Fonds affectés	0
L 21	- Fonds de garantie	0
L 22	- Fonds d'assurance	0
L 23	- Fonds de bonification	0
L 24	- Fonds de sécurité	0
L 25	- Autres fonds affectés	0
L 27	- Fonds de crédit	0
L 30	Provisions pour risques et charges	9.663.156
L 31	- Provisions pour charges de retraite	9.663.156
L 32	- Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0
L 33	- Autres provisions pour risques et charges	0
L 35	Provisions réglementées	0
L 36	- Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long terme	0
L 37	- Provision spéciale de réévaluation	0
L 41	Emprunts et titres émis subordonnés	0
L 43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	0
L 45	Fonds pour risques financiers généraux	0
L 50	Primes liées au capital	0
L 55	Réserves	52.749.438
L 56	- Réserve générale	52.749.438
L 57	- Réserves facultatives	0
L 58	- Autres réserves	0
L 59	Ecart de réévaluation des Immobilisations	0
L 60	Capital	91.429.700
L 61	- Capital appelé	91.429.700
L 62	- Capital non appelé	0
L 65	Fonds de dotation	183.177.550
L 70	Report à nouveau (+ ou -)	298.410.502
L 75	Excédent des produits sur les charges	0
L 80	Résultat de l'exercice (+ ou -)	0
L 81	Excédent ou déficit en instance d'approbation	0,00
L 82	Excédent ou déficit de l'exercice	0
L 90	TOTAL PASSIF	5.697.087.484

MUTUELLE D'EPARGNE ET DE CREDIT DES TRANSPORTEURS DECEMBRE 2013

COMPTE DE RESULTAT VERSION DEVELOPPEE

CODE POSTE	CHARGES	MONTANTS	CODE POSTE	CHARGES	MONTANTS
R 08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	134.958.780	R 5E	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0
R 1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0	R 5G	Charges sur opérations de crédit-bail	0
R 1B	Organe financier	0	R 5H	Dotations sur amortissements	0
R 1C	Caisse centrale	0	R 5J	Dotations aux provisions	0
R 1D	Trésor public	0	R 5K	Moins-values de cession	0
R 1E	CPP	0	R 5L	Autres charges	0
R 1F	Banques et correspondants	0	R 5M	Charges sur opérations de location avec option d'achat	0
R 1H	Etablissements financiers	0	R 5N	Dotations aux amortissements	0
R 1I	SID	0	R 5P	Dotations aux provisions	0
R 1K	Autres Institutions financières	0	R 5Q	Moins-value de cession	0
R 1L	Intérêts sur autres comptes	0	R 5R	Autres charges	0
R 1N	Dépôts à termes reçus	0	R 5S	Charges sur opérations de location-vente	0
R 1P	Dépôts de garantie reçus	0	R 5T	Dotations aux amortissements	0
R 2A	Intérêts sur compte d'emprunts	118.083.780	R 5U	Dotations aux provisions	0
R 2F	Intérêts sur emprunts à mois d'un an	0	R 5V	Moins-values de cession	0
R 2G	Intérêts sur emprunts à terme	118.083.780	R 5X	Autres charges	0
R 2R	Autres intérêts	0	R 5Y	Charges sur emprunt et titres subordonnés	0
R 2T	Divers intérêts	0	R 6A	CHARGES SUR OPERATIONS DE CHANGE	0
R 2Z	Commissions	16.875.000	R 6B	Pertes sur opérations de change	0
R 3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	1.018.665	R 6C	Commissions	0
R 3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	118.665	R 6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	0
R 3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0	R 6K	Charges sur engagements de financement reçus des institutions financières	0
R 3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	118.665	R 6M	Charges sur engagements de garanties reçus des institutions financières	0
R 3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	0	R 6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres clients ou bénéficiaires	0
R 3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus	0	R 6P	Charges sur engagements de garanties reçus des membres, bénéficiaires ou clients	0
R 3J	Intérêts sur autres dépôts reçus	0	R 6S	Charges sur engagements sur titres	0
R 3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues	0	R 6I	Charges sur autres engagements reçus	0
R 3Q	Autres Intérêts	0	R 6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	4.849.226
R 3T	Commissions	900.000	R 6W	Charges sur les moyens de paiement	4.849.226
	MARGES D'INTERET BENEFICIAIRE	232.844.786	R 6X	Autres charges sur prestations de services financiers	-
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	135.977.445	R 7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERES	0
R 4B	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES	0	R 7B	Moins-values sur cessions d'éléments d'actifs	0
R 4C	Charges et pertes sur titres de placement	0			
R 4K	Charges sur opérations diverses	0			
R 4N	Commissions	0			
R 5B	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
R 5C	Frais d'acquisition	0			
R 5D	Etalement de la Prime	0			

MUTUELLE D'EPARGNE ET DE CREDIT DES TRANSPORTEURS

DECEMBRE 2013

COMPTE DE RESULTAT VERSION DEVELOPEE

CODE POSTE	CHARGES	MONTANTS	CODE POSTE	CHARGES	MONTANTS
					0
R 7C	Transferts de produits d'exploitation financière	0	S 4D	Indemnités de fonction versées	0
R 7D	Diverses charges d'exploitation financière	0	S 4I	Frais de tenue d'assemblée	3.339.546
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	16.000	S 4K	Moins-value de cession sur immobilisations	0
	AUTRES CHARGES FINANCIERES		S 4L	- sur immobilisations incorporelles et corporelles	0
	NETTES	4.849.226		- sur immobilisations financières	0
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	232.844.786	S 4M	Transferts de produits d'exploitation non financière	0
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	16.000	S 4P	Produits rétrocédés	0
	PRODUITS FINANCIERS NET	- 4.833.226	S 4Q	Autres transferts de produits	0
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS ..	0	S 4R	Autres charges diverses d'exploitation non financière	0
R 8G	Achats de marchandises	0	S 4S	DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0
R 8J	Stocks vendus	0		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	12.928.852
R 8L	Variations de stocks de marchandises	0	T 50	Dotations aux amortissements de charges à répartir	0
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	149.779.810	T 51	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	12.928.852
S 02	FRAIS DE PERSONNEL	88.002.838	T 57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation	0
S 03	Salaires et traitements	80.711.148	T 6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	864.093.191
S 04	Charges sociales	6.211.690		Dotations aux provisions sur créances en souffrance	19.713.195
S 05	Rémunérations versées aux stagiaires	8.467.327	T 6C	- Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	2.545.068
S 1A	IMPOTS ET TAXES	1.080.000	T 6D	- Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	17.168.127
S 1B	Impôts, taxes et versements assimilés sur remémorations	0	T 6E	- Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0
S 1C	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des impôts	8.461.327	T 6F	Dotations aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	0
S 1D	Impôts directs	1.071.812	T 6G	Dotations aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	0
S 1G	Impôts indirects	7.173.015	T 6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	0
S 1H	Droits d'enregistrement et de timbre	216.500	T 6I	Dotations aux provisions réglementées	0
S 1J	Impôts et taxes divers	0	T 6J	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	0
S 1K	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes	6.000	T 6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	844.379.996
S 2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	53.309.645	T 80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	600
S 2B	Services extérieurs	16.354.026	T 81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	161.985.375
S 2C	Redevance de crédit-bail	0	T 82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	0
S 2D	Loyers	7.573.687	I 80	EXCIDENT	-924.333.381
S 2E	Charges locatives et de Co-propriété	0	I 84	TOTAL CHARGES	405.281.119
S 2H	Entretien et réparation	6.630.717		ECART CHARGES PRODUITS	914.670.225
S 2J	Primes d'assurance	1.303.322			
S 2M	Frais de formation de personnel	815.000			
S 2K	Etudes et recherches	0			
S 2L	Divers	31.300			
S 3A	Autres services extérieurs	33.616.073			
S 3B	Personnel extérieur à l'Institution	5.731.312			
S 3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires ..	2.650.000			
S 3E	Publicité, publications et relations publiques ..	525.000			
S 3G	Transports de biens	0			
S 3J	Transports collectifs de personnel	0			
	Déplacements, missions et réceptions	1.669.253			
S 3M	Achats non stocks de matières et fournitures ..	17.364.707			
S 3N	Frais postaux et frais de télécommunication ..	5.675.801			
S 3P	Divers	0			
S 4A	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	3.339.546			
S 4B	Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0			

MUTUELLE D'EPARGNE ET DE CREDIT DES TRANSPORTEURS

DECEMBRE 2013

COMPTE DE RESULTAT VERSION DEVELOPEE

CODE POSTE	PRODUITS	MONTANTS	CODE POSTE	PRODUITS	MONTANTS
V 08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	13.397.649	V 5I	Plus-values sur cession	0
V 1A	Intérêt sur comptes ordinaires débiteurs	2.775.730	V 5M	Autres produits	0
V 1B	- Organe financier	0	V 5N	Produits sur opérations location avec option d'achat	0
V 1C	- Caisse centrale	0	V 5P	Loyers	0
V 1D	- Trésor public	0	V 5Q	Reprises de provisions	0
V 1E	- CCP	0	V 5R	Plus-values sur cession	0
V 1F	- Banques et correspondants	2.775.730	V 5S	Autres produits	0
V 1H	- Etablissements financiers	0	V 5T	Produits sur opérations de location-vente	0
V 1I	- SFD	0	V 5V	Loyers	0
V 1K	- Autres institutions financières	0	V 5W	Reprises de provisions	0
V 1L	Intérêt sur autres comptes de dépôts débiteurs	10.621.919	V 5X	Plus-values sur cession	0
V 1Q	- Intérêts sur dépôts de garantie constitués	0	V 5Y	Autres produits	0
V 1S	- Intérêts sur autres dépôts constitués	0	V 6A	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGE	0
V 2A	- Intérêt sur comptes de prêts	0	V 6B	Gains sur opération de change	0
V 2C	- Intérêts sur prêts à moins d'un an	0	V 6C	Commissions	0
V 2G	- Intérêts sur prêts à terme	0	V 6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	0
V 2P	- Intérêts sur créances douteuses et litigieuses	0	V 6K	- Produits sur engagements de financement donnés aux Institutions financières	0
V 2Q	Autres intérêts	0	V 6L	- Produits sur engagements de financement donnés aux membres, bénéficiaires ou clients	0
V 2S	- Divers intérêts	0	V 6N	- Produits sur engagements de garantie donnés aux Institutions financières	0
V 2T	Commissions	0	V 6P	- Produits sur engagement de garantie donnés aux membres, bénéficiaires ou clients	0
V 3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	355.424.582	V 6Q	- Produits sur engagement sur titres	0
V 3B	Intérêt sur crédits aux membres, bénéficiaires ou clients	310.469.220	V 6R	- Produits sur autres engagement donnés	0
V 3G	- Intérêts sur crédits à court terme	40.522.957	V 6S	- Produits sur opérations effectuées pour le compte de tiers	0
V 3M	- Intérêts sur crédits à moyen terme	7.940.156	V 6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	16.000
V 3N	- Intérêts sur crédit à long terme	262.006.107	V 6V	Produits sur des moyens de paiement	0
V 3R	Autres Intérêts	5.139.697	V 6W	Autres produits sur prestation de services financiers	16.000
V 3T	- Divers intérêts	5.139.697	V 7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0
V 3X	Commissions	39.815.666	V 7B	- Plus-values sur cession d'éléments d'actif	0
	MARGE D'INTERETS DEFICITAIRE	0	V 7C	- Transfert de charges d'exploitation financières	0
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	368.822.231	V 7D	- Divers produits d'exploitation financière	0
V 4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES	28.368.530		AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	4.849.226
V 4C	Produits et profits sur titres de placement	0		AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	16.000
V 4E	Produits sur opérations diverses	28.368.530		MARGES D'INTERET DEFICITAIRE	0
V 4F	Commissions	0		UTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	4.849.226
V 5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0		CHARGES FINANCIERE NETTE	-4.833.226
V 5C	Produits sur prêts et titres subordonnés	0	V 84	VENTES	0
V 5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	0	V 8B	Marge commerciale	0
V 5F	Produits et profits sur titres d'investissement	0			
V 5G	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0			
V 5H	Produits sur opérations de crédit-bail	0			
V 5J	Loyers	0			
V 5K	Reprises de provisions	0			

MUTUELLE D'EPARGNE ET DE CREDIT DES TRANSPORTEURS DECEMBRE 2013

COMPTE DE RESULTAT VERSION DEVELOPEE

CODE POSTE	PRODUITS	MONTANTS	CODE POSTE	PRODUITS	MONTANTS
V 8C	Vente de marchandises	0	X 51	REPRISES D'AMORTISSEMENT ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	0	X 54	Reprises d'amortissements des immobilisations	0
W 4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	X 56	Reprises de provisions sur immobilisations	0
W 4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0	X 6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATION SUR CREANCES AMORTIES	17.737.514
W 4D	Indemnités de fonction et rémunérations administrateurs, gérants reçues	0	X 6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	17.403.297
W 4G	Plus-value de cession	0	X 6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois	14.994.394
W 4H	- sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	X 6E	- Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	0
W 4J	- sur immobilisations financières	0	X 6F	- Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	2.408.903
W 4K	- Revenus des immeubles hors exploitation	0	X 6G	Reprises de provisions pour dépréciations des autres éléments d'actifs	0
W 4L	Transferts de charges d'exploitation non financière	0	X 6H	Reprises de provisions pour risques et charges de provisions pour risques et charges	0
W 4M	- Charges refacturées	0	X 6J	Récupération sur créances amorties	334.217
W 4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices ..	0	X 6I	Reprise de provisions réglementées	0
W 4P	- Autres transferts de charges	0	X 80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
W 4Q	Autres produits divers d'exploitation	0	X 81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	0
W 50	PRODUCTION IMMOBILISEE	0	L 80	DEFICIT	-924.333.381
W 51	Immobilisations corporelles	0	X 84	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
W 52	Immobilisations incorporelles	0		TOTAL PRODUITS	-509.389.106
W 53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0			
X 50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0			

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 6750
